



\*COMPTE-RENDU DE REUNION TELEPHONIQUE  
DE LA COMMISSION RESTREINTE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS  
DU MARDI 05 DECEMBRE 2017

En communication

Pascal BAUDE

Patrick AUBIN

Marie-Christine BELLEVILLE

Pascal BOUCHET

Marc CHATAIN

Serge DAGADA

Jean-Louis DUGRAVOT

Muriel EYL

Jean-Claude HEBRAS

Gisèle LE TUHAUT

Marianne MAZEL

Annie MOREAU

Charles SCOTTO

Pierre SIONNEAU

Nicolas ZAJAC

Christian ZAKARIAN

Sont excusés

Les autres membres

Secrétaire de séance

Sandrine PETIT

Jean-Claude HEBRAS

Ouverture de séance

10 h 00

Fin de séance

12 h 00

Les membres en communication font un tour d'horizon des anomalies FDME remontées pour la journée du 02/03 décembre. Ils constatent avec satisfaction leur petit nombre. Il reste toujours néanmoins, quelques «irréductibles».

Un point est fait sur les conséquences des intempéries du week-end ou plusieurs matches n'ont pu avoir lieu. Sont validés les reports sollicités dans les formes réglementaires à savoir :

- . N2M/P5 SAINT FLOUR HB / HBC AIX EN SAVOIE
- . N2M/P5 VITROLLES HB / AS BTP NICE HB
- . N2M/P6 US CRAUROISE HB / USAM NIMES GARD
- . N2M/P6 AS MONACO / PAYS AIX UC HB
- . N2F/P4 HB GARDEEN / NARBONNE HB
- . N3F/P8 HYERES OSH / HBC CLERMONT SALAGOU
- . N3F/P8 HB ETOILE BEAUVALLON / PAYS DE GRASSE ASPTT
- . -18M/P15 AVENIR 84 / PAYS AIX UC HB.

On regrette cependant des procédures non respectées sur la conduite à tenir en cas de mauvaises conditions météorologiques. Par conséquent, au vu des éléments en sa possession, la COC prononce match perdu par forfait pour les clubs de :

- . HB MOUGINS MOUANS-SARTOUX PAYS DE GRASSE (-18M/P16)
- . USAM NIMES GARD (-18M/P6)
- . SAINT-FLOUR HANDBALL (-18M/P14).

**CANDIDATURES ORGANISATION FINALITES (BARRAGES N3M & -18F/M)**

Après étude des dossiers de candidatures, la Commission a retenu sur chacune des compétitions un organisateur potentiel. Avant de valider définitivement ces choix, les dossiers retenus vont être soumis pour accord aux ligues d'appartenance des clubs organisateurs.

La COC se félicite d'avoir reçu plus d'une quarantaine de dossiers et se réjouit de l'intérêt porté par les clubs à ces compétitions et les en remercie considérablement.



## **RESULTATS TIRAGES COUPES DE FRANCE NATIONALES MASCULINE ET FEMININE**

1/16<sup>èmes</sup> de finale CDF NAT MAS (we du 16/17 décembre 2017) :

- . CRETEIL (PROLIGUE) vs TOULOUSE (LIDL STARLIGUE)
- . LANESTER (N1) vs NANTES (LIDL STARLIGUE)
- . BILLERE (PROLIGUE) vs SARAN (LIDL STARLIGUE)
- . CHARTRES (PROLIGUE) vs LIMOGES (PROLIGUE)
- . CAEN (PROLIGUE) vs DUNKERQUE (LIDL STARLIGUE)
- . PONTAULT COMBAULT (PROLIGUE) vs CESSON (LIDL STARLIGUE)
- . BOULOGNE BILLANCOURT (N1) vs IVRY (LIDL STARLIGUE)
- . AMIENS (N1) vs VERNON (PROLIGUE)
- . SELESTAT (PROLIGUE) vs MASSY (LIDL STARLIGUE)
- . NANCY (PROLIGUE) vs PARIS ST GERMAIN (LIDL STARLIGUE)
- . SARREBOURG (N1) vs TREMBLAY (LIDL STARLIGUE)
- . BESANCON (PROLIGUE) vs CHAMBERY (LIDL STARLIGUE)
- . AJACCIO (N2) vs PAYS D'AIX (LIDL STARLIGUE)
- . GRENOBLE (N1) vs MONTPELLIER (LIDL STARLIGUE)
- . NICE (PROLIGUE) vs ST RAPHAEL (LIDL STARLIGUE)
- . VENISSIEUX (N2) vs NIMES (LIDL STARLIGUE)

1/8<sup>èmes</sup> de finale CDF NAT FEM (we du 10/11 février 2018) :

- . NICE (LFH) vs FLEURY (LFH)
- . VAULX EN VELIN (D2) vs ISSY-PARIS (LFH)
- . CHAMBRAY TOURAINE (LFH) vs BOURG DE PEAGE (LFH)
- . ST AMAND LES EAUX (D2) vs HAVRE (LFH)
- . MERIGNAC (D2) vs BREST (LFH)
- . OCTEVILLE S/MER (D2) vs TOULON (LFH)
- . BESANCON (LFH) vs METZ (LFH)
- . NANTES (LFH) vs DIJON (LFH)

Ci-après quelques informations importantes qui sont rappelées chaque semaine à lire ATTENTIVEMENT.



## INFORMATIONS ET RAPPELS IMPORTANTS

### 1/ CORRESPONDANCES ELECTRONIQUES

Les mails concernant la COC nationale doivent être adressés OBLIGATOIREMENT à [sportive@ffhandball.net](mailto:sportive@ffhandball.net) et non sur l'adresse fédérale de Sandrine PETIT [s.petit@ffhandball.net](mailto:s.petit@ffhandball.net).

### 2 / CLUBS SOUS CONVENTION (art. 25 du RG)

Les équipes qui évoluent en championnat de France sous convention doivent s'assurer avant chaque rencontre que les joueurs, officiels de banc et officiels de table soient bien répertoriés dans Gest'Hand comme figurant officiellement sur la liste de la convention au jour du match. **ATTENTION** : Si un joueur d'une convention ressort non enregistré le jour du match, ce dernier sera déclaré perdu par pénalité pour l'équipe concernée.

Lors d'une demande d'ajout sur la liste d'un joueur ou d'un officiel par le club porteur de la convention, cette dernière doit être saisie **et transmise sur Gest'Hand pour validation à la FFHandball** pour être prise en compte. Veillez donc à adresser vos conventions avant le vendredi pour validation à la FFHandball (Commission Statuts et Règlementation) et à vérifier l'enregistrement sur Gest'Hand avant de saisir un nom sur la FDME.

Pour tout renseignement relatif aux conventions, veuillez contacter directement le secrétariat de la Commission «Statuts et Règlementation», Anne-Sophie POINTET ([as.pointet@ffhandball.net](mailto:as.pointet@ffhandball.net)).

### 3 / JOUEURS(SES) EN POLE

Seuls(es) les joueurs(ses) de pôle peuvent bénéficier d'un surclassement pour jouer dans les compétitions nationales sous certaines conditions que nous vous avons détaillées dans un courriel adressé à tous les clubs le 29 août dernier.

Les surclassements ne prennent effet qu'après enregistrement de l'autorisation dans Gest'Hand. Avant d'inscrire le joueur ou la joueuse sur la FDME, veillez à vérifier cette information sur la licence des (joueurs(ses) concernés(es) avant de l'inscrire sur la FDME.

**ATTENTION** : si l'autorisation n'est pas enregistrée sur Gest'Hand, interdiction de jouer sous peine de match perdu par pénalité.

### 4 / GEST'HAND

- Dans un souci d'organisation, nous demandons aux clubs de consulter régulièrement l'Accueil/Almanach afin de répondre rapidement aux éventuelles demandes de modifications de rencontres effectuées par leurs adversaires ; n'attendez pas que la COC vous relance pour apposer votre avis.
- Respectez le délai d'enregistrement des conclusions de match afin d'éviter toute sanction financière (rappel : conclusion doit être saisie 60 jours avant le match).
- Lorsque vous rencontrez des difficultés avec Gest'Hand ou autres problèmes techniques liés à l'informatique, toutes les demandes d'aide doivent se faire IMPERATIVEMENT sur <http://support.ffhandball.org>

Fait à Gentilly, le 07 décembre 2017

Pascal BAUDE  
Président de la COC Nationale



ANOMALIES RELEVÉES

TYPE D'ANOMALIE	WE DU 02/03 DECEMBRE 2017
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Non-respect des délais de transmission	/
<u>CONCLUSION DE MATCH</u> Non parvenue dans les délais	/
<u>FEUILLE DE MATCH</u> Rubriques manquantes ou erronées (Manquement à l'obligation de vérification de FDME / Non-respect du délai de mise à jour de la base de données)	- ENTENTE SUD 93 -18F/P10 - ALS PLOUAGAT HB -18F/P5 - PERIGUEUX HANDBALL -18F/P2
* <u>PENALITE SPORTIVE</u>	
* <u>FORFAIT</u>	- SAINT-FLOUR HANDBALL -18M/P14 - HB MOUGINS MOUANS-SARTOUX PAYS DE GRASSE -18M/P6 - USAM NIMES GARD -18M/P16

\* Sous réserve des procédures en cours

Afin de limiter les envois massifs de mails, les comptes rendus de réunion de la commission sportive sont disponibles sur le site de la FFHandball à l'aide du lien suivant : <http://www.ff-handball.org/ffhb/documentations/proces-verbaux-commissions.html> ou lors de votre connexion à GestHand en cliquant sur : «Accéder aux procès-verbaux...». Ces comptes rendus restent des documents officiels sur lesquels figurent des informations importantes et utiles, veuillez donc à les consulter régulièrement.

\*Chaque semaine est programmée une conférence téléphonique entre les membres des sous-commissions des Championnats et/ou des Coupes de France pour statuer sur les anomalies du week-end.